



## Fédération Suisse de Bridge

### art. 157.

#### Déroulement

Toutes les rencontres se disputent au cours de trois week-ends.

A la fin du Round-Robin, les quatre premières équipes sont qualifiées pour les demi-finales, qui se disputeront en 48 donnes le samedi du troisième week-end à 12h00. L'équipe qui termine le Round-Robin à la 1ère place choisira son adversaire entre les équipes classées aux 3ème et 4ème places.

Les carry-over sont calculés sur la base des rencontres directes du Round-Robin. Le carry-over en IMP est égal à la moitié ou au tiers de la différence des IMP des rencontres directes en respectant l'ordre du classement du Round-Robin.

Les deux équipes vainqueuses des demi-finales disputeront la finale en 64 donnes le dimanche du 3ème week-end à 10h00. Les carry-over maximum sont de 12 IMP pour la demi-finale et de 14 IMP pour la finale.

Concerne les demi-finales, la finale et le match de Barrage du Championnat, la finale de la Coupe Open et la finale de la Sélection:

Les demi-finales (48 donnes) et la finale (64 donnes) seront disputées en un nombre pair de segments: quatre quart-temps de 12 ou de 16 donnes. Dans la mesure du possible, chaque équipe sera home-team/away-team le même nombre de donnes.

Moyennant un accord entre les capitaines, ces matches peuvent se dérouler en un nombre différent de segments, par exemple, trois tiers-temps de 16 donnes.

La retransmission sur BBO est obligatoire pour la finale de la Série A et la finale de la Coupe Open.

### art. 161.

#### Entre série A et série B

- a) Promotion en série A de l'équipe classée première en série B.
- b) Relégation en série B de l'équipe classée dernière en série A.
- c) L'avant-dernière équipe classée en série A et la deuxième équipe classée en série B disputeront entre elles une rencontre de barrage d'au moins 48 donnes pour décider d'une éventuelle promotion ou relégation.

Cette rencontre se disputera le samedi (voir art. 157) du troisième week-end du Championnat suisse intercircles série A à 12h00. Le lieu de la rencontre sera fixé par le Secrétaire général de la FSB.